



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DÉCISION :

CULTURE PATRIMOINE

Affaire suivie par : Magali BIRAT

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N°D25DTCP72

OBJET : TARIFS BILLETTERIE ACTION CULTURELLE – SERVICE CULTURE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°2010-29 en date du 25 juin 2010 instituant les modalités et tarifs de la billetterie de la saison culturelle – du service culture ;

Vu la délibération n°2012E-93 en date du 26 juin 2012 établissant un tarif de 3,50 € pour les groupes scolaires ou groupes liés à une institution sociale ou médico-sociale ;

Vu l'avis favorable de la Commission Culture rendu lors de la réunion du 20 mars 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le tarif destiné aux groupes scolaires ou groupes liés à une institution sociale ou médico-sociale, pour tous les spectacles en temps scolaire ou hors temps scolaire ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'actualiser le tarif destiné aux groupes scolaires ou groupes liés à une institution sociale ou médico-sociale pour un montant de 4,00 € par élève ou enfant ;

2°) – De préciser que la gratuité s'applique pour les accompagnateurs (dans la limite du taux d'encadrement minimum, sauf cas particulier) ;

3°) – D'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

4°) – De signer ou d'autoriser Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tout document se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 28 avril 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 29 avril 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 29 avril 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com